



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

# COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DE LA

## COMMISSION POLITIQUE (PC)

Lundi 31 août 2020

*Par visioconférence*

146 PC 20 F | Original : anglais | 31 août 2020

## LISTE DE PRÉSENCE

### MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMISSION POLITIQUE

|                    |  |
|--------------------|--|
| Président          | Lord CAMPBELL OF PITTENWEEM (Royaume-Uni)<br><i>(ancien vice-président de l'AP-OTAN)</i>           |
| Vice-président     | Plamen MANUSHEV (Bulgarie)   |
| Rapporteur général | Gerald E. CONNOLLY (États-Unis)<br><i>(membre ex-officio de la membres du bureau de l'AP-OTAN)</i> |

### MEMBRES DU BUREAU DE L'AP-OTAN

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| Vice-président      | Philippe FOLLIOT (France) |
| Vice-président      | Osman Askin BAK (Turquie) |
| Secrétaire générale | Ruxandra POPA             |

### DÉLÉGATIONS MEMBRES

|             |  |
|-------------|--|
| Albanie     | Mimi KODHELI   |
| Canada      | Cheryl GALLANT   |
| France      | Marianne DUBOIS<br>Sonia KRIMI<br><i>(rapporteuse de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN)</i>  |
| Grèce       | Mariori GIANNAKOU  |
| Italie      | Paolo FORMENTINI<br><i>(vice-président de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN)</i><br>Luca FRUSONE   |
| Lettonie    | Ojars Eriks KALNINS<br><i>(vice-président de la sous-commission sur les relations transatlantiques)</i>  |
| Pologne     | Anna Maria SIARKOWSKA  |
| Portugal    | Marcos PERESTRELLO DE VASCONCELLOS   |
| Turquie     | Ahmet Berat CONKAR<br><i>(vice-président de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN)</i><br>Ilhan KESICI<br>Ahmet YILDIZ<br><i>(rapporteur de la sous-commission sur les relations transatlantiques)</i> |
| Royaume-Uni | Lord ANDERSON<br>Douglas CHAPMAN<br>Heather WHEELER  |
| États-Unis  | Gregory Weldon MEEKS<br>John SHIMKUS<br>Filemon VELA<br><i>(vice-président de la sous-commission sur les relations transatlantiques)</i>   |

### DÉLÉGATIONS ASSOCIÉES

|         |  |
|---------|--|
| Arménie | Gevorg GORGISYAN<br>Andranik KOCHARYAN<br>Viktor YENGIBARYAN |
|---------|--|

|          |                  |
|----------|------------------|
| Autriche | Reinhold LOPATKA |
| Ukraine  | Mariana BEZUHLA  |

**PARLEMENT EUROPÉEN**

|                    |  |
|--------------------|--|
| Parlement européen | Kris PEETERS<br>Sandor RONAI<br>Mounir SATOURI |
|--------------------|--|

**SECRETARIAT INTERNATIONAL**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Andrius AVIZIUS                | Directeur, commission politique   |
| Nathan Robinson GRISON         | Directeur, commission sur la dimension civile de la sécurité  |
| Karen WALKER-LOVE              | Coordinatrice, commission politique; coordinatrice service des documents  |
| Sarah-Claude FILION-PROVENCHER | Coordinatrice, commission sur la dimension civile de la sécurité et commission des sciences et des technologies |
| Serafine DINKEL                | Assistante de recherche   |

**I. Observations liminaires par Lord Campbell of Pittenweem (Royaume-Uni), président**

1. **Lord Campbell of Pittenweem** (UK) souhaite la bienvenue aux participants à cette deuxième réunion en ligne de la commission politique (PC) et en explique les modalités.

**II. Adoption du projet d'ordre du jour [128 PC 20 F]**

2. **Le projet d'ordre du jour [128 PC 20 F] est adopté.**

**III. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN intitulé *Le partenariat OTAN-UE dans un contexte mondial en mutation* [037 PCNP 20 F] et présenté par Sonia Krimi (France), rapporteure**

3. D'emblée, **Sonia Krimi** (FR) souligne que si l'OTAN et l'Union européenne se distinguent par leurs structures respectives, ce sont toutefois des partenaires naturelles dans le traitement de questions touchant à la sécurité mondiale – parmi lesquelles le changement climatique, les menaces hybrides, l'intelligence artificielle, la concurrence entre puissances et le regain d'instabilité dans le Sud –, questions dont la complexité et les multiples facettes exigent une coopération accrue entre les deux entités.

4. L'intervenante insiste sur le fait que, depuis la signature de la déclaration conjointe de 2016, la coopération entre l'OTAN et l'UE a atteint un niveau sans précédent et a essentiellement porté sur la lutte contre le terrorisme et les menaces hybrides, de même que sur la mobilité militaire. Dans le contexte d'une coopération maritime efficace, des synergies se sont développées entre l'opération *Sea Guardian* de l'OTAN et l'opération *Sophia* de l'UE. De surcroît, la riposte à la pandémie de Covid-19 a mis en lumière les avantages de la coopération : les deux entités ont travaillé côte à côte et continûment pour assurer la fourniture d'une assistance médicale, sanitaire et logistique à des structures civiles, tout en s'employant constamment à combattre la désinformation.

5. L'intervenante estime que « les Européens savent parfaitement qu'ils doivent en faire plus pour leur sécurité et leur défense ». Elle invite instamment tous les Alliés à respecter les trois principes de l'Engagement en matière d'investissements de défense : financement, capacités et engagements. Par ailleurs, une Politique européenne de sécurité et de défense commune (PSDC) plus efficace contribuerait au renforcement de l'OTAN et la volonté de modernisation affichée par l'UE pour ce qui est de sa défense vient compléter les efforts consentis par l'OTAN pour le développement de ses capacités.

6. L'intervenante fait valoir qu'indépendamment de la création de synergies supplémentaires entre responsables de l'OTAN et de l'UE, il est nécessaire de cultiver le sentiment d'appartenance à une même communauté par un dialogue politique régulier au plus haut niveau et par des déclarations, des exercices et des projets conjoints. Elle pense que l'élaboration du partenariat stratégique OTAN-UE devrait être l'un des grands thèmes de la réflexion sur « l'OTAN en 2030 ».

7. Au cours du débat qui suit, **Ojars Eriks Kalniņš** (LV) suggère que le libellé du paragraphe 36 soit modifié de manière qu'il ne puisse être interprété comme une justification de la réduction de la présence américaine en Europe ; il suggère également d'apporter un changement au paragraphe 44 afin de ne pas donner l'impression que certains pays européens préfèrent investir davantage dans les initiatives de défense de l'UE que dans celles de l'OTAN.

8. **Ahmet Yildiz** (TR) estime que le projet de rapport se concentre de manière excessive sur l'UE ; il se dit en désaccord avec les prémisses du document, car la coopération entre l'OTAN et l'UE s'est améliorée de façon considérable au cours des dernières années.

9. **Gerald E. Connolly** (US) partage les préoccupations de M. Kalniņš à propos du paragraphe 36. Il ajoute que, lorsqu'elle évoque la prétendue « politique de générosité » de Pékin, la rapporteure pourrait envisager d'ajouter une phrase rappelant le manque de franchise de la Chine et le retard qu'elle a apporté au partage d'informations dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

10. **Kris Peeters** (Parlement européen) espère que le Parlement européen et l'Assemblée pourront consolider leurs relations. Il ajoute que la notion d'autonomie stratégique européenne demeurera en bonne place à l'ordre du jour de son institution, d'autant que la sécurité dans le voisinage de l'Europe continue à poser un problème. Enfin, il forme le vœu d'une amélioration des rapports entre la Turquie et l'UE.

11. **Philippe Folliot** (FR) se félicite de l'ouverture d'un débat entre membres de l'Assemblée autour des événements récents impliquant la Turquie et la Grèce en Méditerranée orientale. Il observe en outre que le différend qui oppose ces deux pays pose un problème à l'Alliance comme à l'Union européenne.

12. **Mariori Giannakou** (GR) félicite la rapporteure pour la clarté de sa description des problèmes évoqués dans le rapport et expose le point de vue d'Athènes sur la situation en Méditerranée orientale.

13. **Mounir Satouri** (Parlement européen) souligne une nouvelle fois combien il est important de parvenir à une dénucléarisation totale de la planète et appelle les membres de l'Assemblée dont les pays détiennent des moyens nucléaires de respecter leurs engagements en matière de désarmement tels qu'ils sont inscrits à l'article 6 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

14. **Ahmet Berat Conkar** (TR) demande à ses collègues de l'Assemblée de faire montre d'objectivité et de modération dans leur analyse des événements qui se sont produits récemment en Méditerranée orientale et d'adopter une position constructive.

15. Ahmet Yildiz fait valoir que la création de sous-groupes à l'intérieur de l'OTAN nuira inéluctablement à l'Alliance. Il rappelle à son tour le point de vue d'Ankara sur les tensions en Méditerranée orientale.

16. La rapporteure remercie ses collègues pour leurs remarques constructives. Elle insiste à nouveau sur la nécessité de prendre en compte tant les politiques de sécurité et de défense des six États membres de l'UE qui ne font pas partie de l'OTAN que celles des huit pays alliés qui ne font pas partie de l'UE. Elle craint que la pandémie n'ait des répercussions sur les budgets militaires nationaux. Par ailleurs, elle accepte de reformuler les paragraphes 36, 44 et 51 du projet de rapport. Enfin, elle veut rassurer M. Yildiz en se disant une nouvelle fois déterminée à rédiger un rapport équilibré qui tienne compte de tous les points de vue.

**IV. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les relations transatlantiques intitulé *Dynamiques sécuritaires et politiques dans le Golfe* [038 PCTR 20 F] et présenté par Ahmet Yildiz (Turquie), rapporteur**

17. Ahmet Yildiz commence par souligner que la sécurité et la stabilité dans le Golfe et au Moyen-Orient sont de la plus haute importance pour la sécurité euro-atlantique. Il observe que la pandémie de Covid-19 et la baisse des tarifs pétroliers ont mis à mal l'économie de nombreux pays de la région et ont offert à la Chine de nouvelles occasions de s'imposer grâce à un surcroît de puissance douce et d'influence économique.

18. Il note que ces nouveaux problèmes s'ajoutent plutôt qu'ils ne se substituent à ceux qui existent de longue date, tels que la rivalité entre la République islamique d'Iran et le royaume d'Arabie saoudite. Les Iraniens cherchent toujours à saper le fragile équilibre du pouvoir de la région en apportant leur aide aux milices chiites qui opèrent en Syrie, en Iraq, au Yémen et au Liban. De leur côté, les Saoudiens, soutenus par les Émirats arabes unis (EAU), continuent à voir dans l'Iran une menace pour l'ordre régional et à contrer son influence du Yémen à la Syrie. L'intervenant aborde aussi la montée des tensions entre Washington et Téhéran, en commençant par la participation de l'Iran à une série d'attaques commises contre des installations pétrolières de la région. Quant au blocus du Qatar et au regain d'instabilité politique en Iraq, ils sont particulièrement préoccupants.

19. L'intervenant appelle l'attention sur le fait que la Russie continue à soutenir le régime de Bachar al-Assad en Syrie, où la guerre continue à diviser la région. De la même façon, le conflit au Yémen nuit à la stabilité de cette partie du monde au vu de son lourd bilan humain et du grand nombre de personnes dont il a provoqué le déplacement, certes, mais aussi en raison de la menace émanant des terroristes qui trouvent un sanctuaire dans les pays touchés par la guerre. L'intervenant n'en constate pas moins que, ces derniers mois, des progrès ont été faits dans le sens d'une médiation visant à mettre un terme aux conflits en cours.

20. Pour conclure, l'intervenant formule quelques observations d'ordre général sur la manière dont la communauté euro-atlantique pourrait s'attaquer à la résolution de ces problèmes. Notamment, l'OTAN devrait poursuivre son action en faveur de la paix et de la stabilité régionales en coopérant davantage avec les pays du Golfe. De plus, compte tenu de la participation de l'Organisation à des missions axées sur les capacités de défense et destinées à épauler les forces iraqiennes dans leur lutte contre Daech, les pays alliés devraient aussi consentir des efforts concertés pour suivre de près l'évolution de la situation politique en Iraq. Les Alliés doivent se méfier de la « diplomatie du masque » de la Chine et de sa volonté d'exercer son influence dans la région. Enfin, l'intervenant estime que les Alliés doivent exprimer de façon plus marquée leurs préoccupations face à la situation des droits humains dans les pays du Golfe.

21. **Lord Anderson** (UK) suggère d'insister davantage sur le rôle de l'OTAN dans la région. Il signale en outre que le récent accord de paix conclu avec les EAU est susceptible d'offrir de grandes opportunités à la région et mérite d'être examiné plus en profondeur. Il souligne par ailleurs qu'il convient de se pencher sur la décision que vient de prendre l'Iran au sujet de l'inspection de ses installations nucléaires. Enfin, il se féliciterait de l'inclusion d'une section consacrée aux pays qui contribuent à la reconstruction d'une Syrie déchirée par la guerre.

22. Mariori Giannakou voudrait savoir si la Turquie, qui maintient pour l'instant des troupes en Syrie, entend coopérer avec d'autres pays du Golfe dans le sens d'un règlement du conflit.

23. **Osman Askin Bak** (TR) demande au rapporteur la raison de la terrible catastrophe humanitaire qui ravage le Yémen. D'autre part, il demande instamment que l'assassinat de Jamal Khashoggi fasse l'objet d'enquêtes supplémentaires. Enfin, il rappelle que la Turquie a besoin de l'aide de l'OTAN comme de l'UE pour prendre en charge les réfugiés – plus de 4 millions – qu'elle a accueillis depuis le début de la guerre civile en Syrie.

24. **Paolo Formentini** (IT) observe que l'accord de paix signé entre les EAU et Israël a une portée historique et doit être analysé de manière objective.

25. Le rapporteur remercie ses collègues pour leurs précieuses suggestions. À propos de l'accord entre les EAU et Israël, il rappelle que la Turquie soutient les Palestiniens et confirme que cet accord sera traité de façon plus approfondie. Répondant aux observations de Lord Anderson sur la reconstruction de la Syrie, il reconnaît que d'autres problèmes sont devenus plus urgents, tels que la quête d'une solution politique au conflit ou la rédaction d'une constitution, et que, par conséquent, la reconstruction du pays est passée au second plan. Il indique ensuite à M<sup>me</sup> Giannakou que la Turquie abrite quelque 4 millions de réfugiés syriens et que, depuis le début de la guerre civile, elle a consenti des efforts considérables à la recherche d'une solution politique commune. Évoquant la guerre au Yémen, il fait observer que l'usage excessif de la force par tous les belligérants est la principale cause de la catastrophe humanitaire actuelle. Enfin, il souhaite lui aussi que l'assassinat de M. Khashoggi fasse l'objet d'un complément d'enquête.

## V. Questions diverses

26. Mariori Giannakou rappelle à ses collègues qu'ils ont jusqu'au 9 septembre pour indiquer à la délégation de la Grèce s'ils comptent assister en personne à la session d'automne de l'Assemblée.

## VI. Date et lieu de la prochaine réunion

27. Le président annonce que la prochaine réunion de la commission politique se tiendra normalement les 21 et 22 novembre, lors de la session annuelle de l'Assemblée.

## VII. Remarques de clôture

28. Le président remercie les interprètes, le personnel du secrétariat international, les rapporteurs, le personnel auxiliaire et les membres des commissions pour leurs efforts assidus et pour leur participation constructive en ces circonstances difficiles.